

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze février, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire.

**Sont présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Myriam VARLET (qui a donné pouvoir à M. Michel MACHY)
- Mme Nathalie BINQUET (qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSEANT)
- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à M. Franck BOUCHEZ)
- M. Yohann CHARLIONET (qui a donné pouvoir à Mme Christèle RICHARD)

**Absent excusé** : M. Olivier SUEUR

**Absentes** : Mme Pascale FOUQUEMBERG, Mme Rachel CARRE

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Madame Christèle RICHARD est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance en date du 19 décembre 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité.

Concernant l'ordre du jour de la séance, il est proposé **de surseoir au point 11° - Mise en place du RGPD**, faute d'éléments suffisants sur la démarche.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

L'ordre du jour ainsi modifié est abordé.

### **Ordre du jour** :

#### **1) DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2019 :**

Les dossiers doivent parvenir en Sous-Préfecture avant le 28 février dernier délai.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande DETR pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes « Le Casino ».

La CARSAT, qui avait été sollicitée sur ce projet, a répondu défavorablement faute de crédits.

Le taux de subvention DETR est de 30 %.

Le plafond de dépense est de 100 000 €.

#### Estimation des travaux :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Mise en conformité de l'accessibilité au bâtiment existant : | 14 500,00 € HT |
| - Création d'un espace sanitaire :                             | 59 500,00 € HT |
| - Construction d'un espace préparation repas :                 | 62 000,00 € HT |

Total :	136 000,00 € HT
---------	-----------------



Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la réalisation des travaux relevant des lots 1 (et 2 éventuellement) du marché de travaux d'aménagement du musée
- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2019 (Pour rappel, le montant des restes à réaliser est de 67 400 euros).

**M. BOTTE** demande si la situation a évolué depuis la dernière séance par rapport à la nu propriété de la commune. Monsieur le Maire répond que les propriétaires attendent que les travaux reprennent pour signer la donation.

Les membres de l'opposition (M. BLIEUX, Mme LOURDEL, Mme LAGULLE) jugent la situation anormale et incertaine. « Plus de la moitié des travaux sont réalisés, et la commune reste locataire du bâtiment sans certitude d'en devenir propriétaire. »

**M. BLIEUX** ajoute « Ce ne sont que des mots. Rien d'abouti. » « Je ne suis pas contre le projet d'aménagement du musée. Seulement inquiet sur le fait que la commune ne sera peut-être jamais propriétaire. »

**M. SUEUR** arrive en cours de séance et prend part au vote des délibérations qui suivent.

**M. BOTTE** considère qu'on a parlé de don dès le début du projet alors qu'en fait il s'agissait d'un viager.

**Mme LOURDEL** ajoute « L'association EMHISARC est pénalisée. » Réponse négative de Monsieur le Maire. « Seule la liquidation judiciaire de l'entreprise a retardé les travaux. Pour le reste, le musée n'est pas pénalisé. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- retient l'offre de la société l'entreprise SML QUIGNON de Dury pour le lot 1 pour un montant de 71 758,00 € HT, soit 86 109,60 € TTC (13 pour, 2 contre : M. BLIEUX et M. BOTTE, et 2 abstentions : Mme LOURDEL et Mme LAGULLE)
- retient l'offre de la société l'entreprise DOUTRELEAU d'Abbeville pour le lot 2 pour un montant de 22 145,07 € HT, soit 26 574,08 € TTC (12 pour, 2 contre : M. BLIEUX et M. BOTTE, et 3 abstentions : M. RENOIR, Mme LOURDEL et Mme LAGULLE)
- autorise le Maire à signer et notifier les marchés de travaux
- autorise le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

**Mme GRADEL** rappelle que les employés municipaux devaient s'occuper de la peinture intérieure.

**M. LEFEBVRE** et **M. SUEUR** répondent qu'ils réalisent des travaux d'intérieur dans d'autres bâtiments communaux.

### **3) PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG (VERSION FINALE) :**

La version finale du plan d'aménagement est soumise à approbation du Conseil Municipal.

Le maître d'œuvre réalisera alors l'estimation par phases, et le plan de financement sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

L'avis d'appel public auprès des entreprises sera publié dès la fin de la semaine en vue d'une ouverture des plis mi mars, et le démarrage des travaux en sous-sol en avril/mai.

Monsieur le Maire rappelle que les choix d'aménagement sont justifiés par les contraintes : réseaux, sécurité, stationnement.

Les services du Département ont été étroitement associés au projet. Sans leur aval, la convention technique et financière ne pourrait pas être signée.

**Mme LOURDEL** et **M. BOTTE** demandent si une réunion de présentation à la population est toujours prévue. **Mme LOURDEL** demande que les riverains concernés soient destinataires d'une invitation dans leur boîte aux lettres.

**Mme LAGULLE** s'inquiète par rapport au rétrécissement de largeur de chaussée, notamment pour les convois exceptionnels.

Monsieur le Maire cite l'aménagement de la traversée de Forest l'Abbaye qui ne pose pas de problème. **M. RENOIR** répond que des accrochages sont à déplorer.

**M. LEFEBVRE** ajoute que la vitesse sera réduite grâce au remplacement de Stop par des priorités à droite, et également l'absence de ligne médiane et passages piétons sur chaussée.

Concernant l'éclairage public, la question était « Faut-il privilégier l'éclairage de la chaussée ou des trottoirs ? »

**M. BLIEUX** demande quelle sera la première phase de travaux. « Du carrefour avec la RD12 jusqu'à la Place Jean de Luxembourg » répond Monsieur le Maire.

Le planning de réalisation des travaux devrait s'étaler d'avril à septembre : travaux de renouvellement des réseaux, éclairage public, remise à neuf de chaussée par le Département, puis aménagement des trottoirs.

Monsieur le Maire conclut sur le fait que la prochaine mandature devra traiter les entrées de Crécy pour faire baisser la vitesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (16 pour, 1 abstention : Mme LAGULLE) le plan d'aménagement définitif.

#### **4) INSCRIPTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU BUDGET 2019 POUR DES DEPENSES NOUVELLES :**

Avant le vote du budget primitif, peuvent être réglées en section d'investissement les dépenses pour lesquelles les crédits étaient déjà prévus l'année précédente et reportés en restes à réaliser.

A défaut, c'est le Conseil Municipal qui peut décider d'inscrire de nouveaux crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir l'ouverture de crédits d'investissement pour :

- l'installation d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes : 7 100 euros

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour information, d'autres travaux d'aménagement, relevant de la section de fonctionnement, sont réalisés cet hiver par les employés municipaux :

- le remplacement de parquet à la salle des fêtes de Caumartin
- la remise en peinture du hall de la mairie, après coffrage des réseaux
- des travaux à la salle des fêtes de Marcheville

**Mme LOURDEL** demande qu'un chauffage soit installé dans les sanitaires

- la remise à neuf de la toiture et l'isolation du local du personnel au sein des ateliers municipaux

L'association du Vimeu s'est quant à elle vu confier les travaux d'isolation, de mise en peinture et de pose de carrelage à la salle municipale.

Plus confortable, spacieuse et accessible PMR, cette salle pourra à nouveau être proposée aux associations, libérant ainsi la salle des fêtes lorsque le nombre de personnes est faible.

**M. RENOIR** signale que celle-ci n'est pas équipée de toilettes.

## **5) OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A L'INTERCOMMUNALITE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 (loi n° 2018-702 du 3 août 2018) :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » à l'intercommunalité prévoit la possibilité dans son article 1<sup>er</sup>, pour les communes membres, de délibérer pour le report du transfert de compétences du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'opposition prendra effet si elle est décidée par au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale. La date du transfert de la compétence visée sera, dans ce cas, reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour le report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- de la compétence eau
- de la compétence assainissement collectif

Cette décision permet de conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement de réseaux en centre bourg.

**Mme LOURDEL** demande si les travaux de mise aux normes de la station d'épuration ont été réalisés. « Oui » répond Monsieur le Maire. « Ils sont réalisés au fur et à mesure de l'évolution des normes réglementaires. »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert des compétences assainissement collectif et eau potable à la communauté de communes Ponthieu Marquenterre au 1er janvier 2020.

## **6) COMMUNICATION DES RAPPORTS SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2017 :**

Les conseillers municipaux qui le souhaitent sont invités à prendre connaissance :

- du rapport du service assainissement collectif 2017 communiqué par VEOLIA
- du rapport du service eau potable 2017 communiqué par VEOLIA
- du rapport du service eau potable 2017 pour Marcheville communiqué par le SIAEP de Gueschart
- du rapport du service eau potable 2017 communiqué par le SIEPA de Machy

Les quatre rapports précités sont adoptés à l'unanimité.

## **7) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant de 6 000 euros en 2019.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- adopte la proposition
  - s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal

## **8) ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA POURSUITE DE MISE EN ŒUVRE DE CANDIDATURE AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :**

Par délibération du 8 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'engager la commune dans le processus de labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire.

Le référent pour la commune est Franck BOUCHEZ.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de partenariat 2019, organisant les modalités et moyens administratifs, techniques et financiers

Une fiche-type 2 devra être remplie pour chaque commune s'engageant dans la démarche.

La fiche-type 2 consiste en la présentation du patrimoine et des politiques mises en œuvre en faveur du patrimoine, des paysages, du cadre de vie et de l'urbanisme sur le territoire. Elle doit se limiter à une vingtaine de pages par commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de l'avenant à la convention de partenariat 2019 organisant les modalités et moyens administratifs, techniques et financiers pour la mise en œuvre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire
- autorise le maire ou l' élu référent (Monsieur Franck BOUCHEZ) à signer cet avenant et tous documents afférents à la démarche d'obtention du label Pays d'art et d'histoire

## **9) APPROBATION DU PROJET DE CHARTE REVISEE DU PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME :**

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 21 novembre 2011 d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme pour la compétence préfiguration du Parc Naturel Régional et en conséquence, et d'en adopter les statuts.

Le projet de charte PNR a été soumis à enquête publique du 19 juin au 19 juillet 2017.

Il est proposé à chaque Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve le projet de Charte révisée du PNR Baie de Somme Picardie Maritime 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

## 10) ENCAISSEMENT D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE :

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion du prêt d'un chapiteau au Comité des Fêtes de Ligescourt pour célébrer le feu de la Saint-Jean le 30 juin 2018, la bâche a été endommagée par des flammèches.

Une déclaration a été faite auprès de leur assureur.

L'autorisation du Conseil Municipal est sollicitée pour encaisser l'indemnité de sinistre, d'un montant de 687,96 euros.

Le devis pour le remplacement de la bâche s'élève à 882 € HT, soit 1 058,40 € TTC.

Le Comité des Fêtes s'est engagé à régler la différence entre le montant du devis de rachat d'une bâche et le montant de l'indemnité.

**M. RENOIR** déclare que le chapiteau appartient au Comité des Fêtes, et non pas à la commune.

**M. BOUCHEZ** réfute cette affirmation. La vérification périodique est prise en charge par le Comité des Fêtes, mais le chapiteau appartient à la commune.

Et, dans tous les cas, l'indemnisation de sinistre sera utilisée pour remplacer la bâche endommagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser l'indemnité de sinistre d'un montant de 687,96 euros.

## 11) ADAPTATION DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Sont rappelés les tarifs en vigueur de location de la salle des fêtes :

- Habitants, ascendants et descendants : 160 € le week-end
- Personnes extérieures : 200 € le week-end

Du fait de l'installation d'un lave vaisselle, il est proposé de revoir à la hausse le tarif, ainsi que le montant de la caution, actuellement fixé à 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

Habitants de Crécy/Caumartin/Marcheville,	
Ascendants et descendants :	130 € la journée (hors week-end) ou 170 € le week-end
Personnes extérieures :	180 € la journée (hors week-end) ou 220 € le week-end
Caution :	350 €

Monsieur le Maire propose qu'une nouvelle délibération soit prise lorsque les travaux d'aménagement du coin repas seront réalisés.

Il indique que la cellule de réchauffage est parfois réclamée par les associations. Cependant celle-ci permet de maintenir à température mais en aucun cas de réchauffer. De plus, les déplacements fréquents de cet équipement risquent de l'endommager.

## 12) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

### Informations diverses :

- **Titularisation de Sébastien REGNIER** au 1<sup>er</sup> février 2019
- **Servitude** : la propriété de M. et Mme Gérard HEMBERT a trouvé acquéreur. Le notaire propose d'enregistrer la servitude d'accès pour chaque riverain concerné. La commune est concernée. Le dossier semble abouti ; seule la question de l'entretien de ce chemin reste à traiter.
- **Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales** :  
Les membres de la commission ont été désignés par arrêté préfectoral du 11 janvier 2019.  
Titulaires : Michel MACHY, Nathalie BINGUET, Jean-Claude MESSEANT, Jean-Marc BLIEUX, Eric BOTTE  
Suppléants : Valérie GRADEL, Rachel CARRE, Olivier SUEUR, Myriam LOURDEL, Daphnée LAGULLE
- **Horaires d'ouverture du bureau de poste** : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur THOMAS au sujet des horaires d'ouverture de la Poste pendant la période estivale afin d'éviter que le bureau de Crécy soit fermé tous les après-midis.
- **Logements communaux** : les 3 baux d'habitation ont été signés. Les DPE confirment que les logements sont économes. Il faudra planifier la réalisation de travaux d'isolation et de remplacement des vitrages.
- **Déneigement** : Monsieur le Maire fait part de la satisfaction générale des habitants sur les travaux de salage réalisés par les employés communaux en début d'année, et remercie Messieurs LEFEBVRE et MACHY pour leur gestion des travaux de voirie.
- **Relais de radiotéléphonie** : Le bureau d'études CIRCET, mandaté par Orange, a envoyé un dossier de présentation préalable à la mise en place d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain de la déchetterie. La déclaration préalable devrait suivre.
- **Terrain en état d'abandon à Caumartin** : le dossier de présentation est à disposition du public en mairie jusqu'au vendredi 22 février.

### Questions diverses :

- **Mme BINGUET**, représentée par M. MESSEANT, s'indigne de stationnement de véhicules sur les trottoirs. Monsieur le Maire confirme que c'est une infraction au Code de la Route.
- **Mme LOURDEL** signale que le panneau « Sens interdit » rue du Rivage est en mauvais état.
- **M. MESSEANT** se réjouit que la sortie foot à Lens organisée par le Comité des Fêtes le 9 février ait été une réussite. Le bus était complet.

**En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 heures 45.**